

## Déclaration adoptée lors de la Conférence Chimie des 07 et 08 février 2018 à Marseille (13)

### LA CONVENTION COLLECTIVE DOIT RESTER INDEROGEABLE !!!

Loin de renforcer les prérogatives des branches, les ordonnances Macron, au contraire, limitent leurs champs d'action, remettent en cause la liberté de négociation, permettent aux entreprises d'abaisser le coût du travail en s'exonérant de l'application des dispositions conventionnelles.

De la même manière que les ordonnances entravent considérablement les possibilités de l'action syndicale dans les entreprises (disparition des DP et CHSCT, réduction des moyens, fin de l'obligation annuelle de négociation ...) elles visent à cantonner le rôle des branches à la discussion de thèmes imposés par la loi.

La priorité de la Fédéchimie FO est de sécuriser pour tous les salariés de la branche, quelle que soit la taille et la situation financière de leur entreprise, les éléments que la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques définit *a minima* telles que : prime de nuit, de dimanche, de férié, d'ancienneté, d'indemnité de départ ou encore le maintien du salaire en cas de maladie. Sans cela, ces éléments, dans leur ensemble ou séparément pourront être remis en cause par un simple accord d'entreprise, voire un référendum.

**La Convention Collective doit rester un socle protecteur pour tous les salariés de la branche.**

S'agissant de la structure de rémunération, les syndicats Force Ouvrière de la Chimie, réunis en Conférence les 7 et 8 février 2018 à Marseille réaffirment leurs revendications :

- Grille 35h basée sur une valeur de point unique sans proratisation
- intégration progressive du complément de salaire et indexation des différentes primes et accessoires sur la valeur du point

De plus, dans un secteur d'activité où les exigences de sécurité sont primordiales tant pour les salariés que pour les populations environnantes, la Fédéchimie FO exige le maintien de l'ensemble des prérogatives du CHSCT dans toutes les entreprises de la branche.

Dans un contexte de remise en cause sans précédent de nos droits collectifs, de nos droits syndicaux et des attaques portées à notre Protection Sociale (Sécurité Sociale, Assurance Chômage, retraites ...) la Fédéchimie FO invite l'ensemble de ses structures à amplifier la présentation de la pétition aux salariés de la branche, à se mettre en ordre de bataille, à renforcer et développer Force Ouvrière.